



SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 11 décembre 2025 – 18H00 – Salle des fêtes de la mairie de Flamanville

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LEFLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Christophe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Pierre ESCAP
- **CRIQUETOT SUR OUVILLE** :
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Hervé WALLERICH
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS, Jean-Michel TRAVERS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG, Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** :
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Virginie BARO
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUDET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** :
- COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** :

Pouvoirs : 2

- Thierry LOUVEL a donné son pouvoir à Jean-Pierre CHAUDET
- Didier DECULTOT a donné son pouvoir à Patricia LEFLOCH

Excusés : Nadine MONTIER, Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN

Ordre du jour :

1. Réforme des redevances Agence de l'Eau
2. Avenant contrat de Délégation de Service Public d'Eau Potable
3. Audit des contrats de Délégation de Service Public
4. Avenant Convention antenne Saint Martin aux Arbres
5. Rétrocession des ANC réhabilités
6. Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)
7. RPQS Eau et Assainissement 2024
8. PAEC 2026 (Projet Agro-Environnemental et Climatique)
9. Vente d'un terrain à Motteville
10. Présentation des travaux d'assainissement à Cideville
11. Fêtes, cérémonies et frais de réception
12. Mutuelle
13. Prévoyance

Nomination d'un secrétaire de séance : Rémy BONAMY

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 3 juillet 2025

1. Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Mr Alain PETIT expose qu'une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est appliquée à partir du 1er janvier 2025.

Les objectifs de cette réforme sont :

- Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement
- Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- Renforcer le caractère pollueur-payeur

Les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte disparaissent et sont remplacées par :

- Une redevance consommation d'eau potable
- Une redevance performance assainissement
- Une redevance performance eau potable

Les redevances performances assainissement et eau potable sont directement versées à l'Agence de l'Eau par le Syndicat d'Eau

Cette future dépense doit être équilibrée en recettes via la facture d'eau. Il convient de fixer le taux de « contre-valeur » (surtaxe) eau et assainissement que Véolia facturera aux abonnés et nous reversera.

Les valeurs des coefficients de modulations 2026 fixées par l'AESN en fonction de différents paramètres de performance sont les suivants :

- Redevance Eau : 0,57 (minimum : 0,2 et maximum : 1)
- Redevance Asst : 0,541 (minimum : 0,3 et maximum : 1)

En appliquant au taux d'impayés de 3% et d'un coefficient de prudence de 5 % nous proposons :

De fixer les montants des contre-valeurs pour l'année 2026 à :

- EAU : 9 centimes €/m³ (pour coefficient de prudence 5 % et 3% impayés) pour la redevance performance des réseaux eau.
- ASSAINISSEMENT : 20 centimes €/m³ (pour coefficient de prudence 5 % et 3% impayés) pour la redevance performance des systèmes d'assainissement

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision et décide de fixer les montants des contre-valeurs eau et assainissement pour l'année 2026 précités.

2. Avenant contrat DSP EAU suite à la nouvelle usine d'eau potable

Le Président expose que la nouvelle usine d'eau potable occasionne des frais de fonctionnement supérieurs par rapport à l'ancienne usine de microfiltration, ce qui a un impact sur le contrat de DSP d'eau potable de Véolia.

Le Déléguataire nous a présenté ses factures et ses justificatifs de consommations de réactifs, énergie, télécommunication et frais de personnel supplémentaire.

Après 2 réunions de négociations avec Véolia les charges annuelles supplémentaires jusqu'à la fin du contrat proposées sont de : **115 961,36 € HT**.

Il est rappelé que nous avions déjà augmenté la part de la collectivité sur le prix de l'eau de 0,52 €/m³ pour financer l'investissement **et** le fonctionnement de la nouvelle usine.

Afin de ne pas impacter ces charges annuelles supplémentaires de 115 961,36 € HT sur la facture d'eau nous proposons :

- D'enlever l'obligation de renouvellement des compteurs jusqu'à la fin du contrat (100 000 € HT/an)
- De prendre en charge annuellement les 15 961,36 € HT restants jusqu'à la fin du contrat.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision et autorise le Président à signer l'avenant de Délégation de Service Public d'Eau Potable.

3. Audit des contrats de délégation de service public Eau Potable et Assainissement collectif

Mr le Président, expose que les contrats de Délégation de Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif arriveront à échéance le 30/06/2028.

Afin de bien préparer cette échéance, il propose de réaliser un audit de fin des 2 contrats de DSP

Cette prestation permettra de vérifier que les obligations contractuelles ont bien été réalisées. Elle nécessite du temps d'analyse et de négociation. En général, le coût de cet audit est largement rentabilisé par la réalisation d'économies générées par les négociations.

En outre il permettra de connaître et d'affiner les besoins de Syndicat pour la future consultation de DSP.

Par ailleurs une étude sur le choix du mode de gestion est également obligatoire et sera proposée à l'issu de cet audit.

Montant du devis pour les audits des contrats EAU et ASSAINISSEMENT et sur les études du choix du mode de gestion : 25 500 € HT

Financement du Département : 25% soit 6 375 €

Reste à charge SMAEPA = 19 125 € HT

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de contractualiser avec le SIDESA pour la réalisation de cet audit et autorise le Président à solliciter une subvention départementale pour ces prestations.

4. Avenant Convention antenne Saint Martin aux Arbres

Le Président expose que la société TOTEM va mettre en place de nouveaux équipements de téléphonie mobile sur le réservoir de Saint Martin aux Arbres.

Un avenant à la convention d'occupation est nécessaire.

Le loyer annuel pour le Syndicat proposé est de 6 000 € HT.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant et à négocier au mieux de prix du loyer avec le prestaire.

5. Rétrocession des ANC réabilités

Le Président expose qu'entre 2007 et 2012 le Syndicat a réalisé 90 réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique, via une convention de travaux et d'entretien. Ces dispositifs d'ANC nous appartiennent et nous sommes chargés de réaliser l'entretien courant (vidanges) et les réparations pour garantir le bon fonctionnement (changement de pompes, etc).

Ces conventions sont publiées au Service du Publicité Foncière.

Il est proposé de mettre fin aux conventions d'ANC en les dénonçant comme le prévoit les conventions

Dans un 1^{er} temps il est nécessaire :

- De délibérer pour statuer sur le principe de la dénonciation et sur l'établissement des projets d'actes notariés nécessaires à la dénonciation des conventions

Dans un 2^{ème} temps il nous faudra :

- Rétrocéder à l'amiable avec le propriétaire les installations en l'état
- Publier la dénonciation de la convention et la rétrocession de l'ouvrage au Service du Publicité Foncière.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le principe des dénonciations des conventions, la signature des projets d'actes notariés nécessaires et la prise en charge par le Syndicat des frais liés à ces signatures.

6. Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Samuel GENDRIN expose que le CTEC (Contrat Territoire Eau et Climat) est un contrat élaboré par l'Agence de l'Eau pour mettre en œuvre les politiques territoriales et des actions prioritaires du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau

Les enjeux prioritaires de l'Agence de l'eau sont :

- La préservation de la ressource en eau
- La gestion à la source des eaux pluviales et performance des systèmes d'assainissement
- La sobriété

- La reconquête des milieux (biodiversité)

Pour la période 2022 à 2024 nous avions signé un 1^{er} CTEC en lien avec le 11^{ème} programme de l'AESN

Il nous faut signer un nouveau CTEC pour la période 2026 à 2030

Notre Syndicat est rattaché au CTEC de la Sâane, Vienne, Scie

La structure qui pilote ce CTEC est le Syndicat des Bassins Versant Saane Vienne et Scie

Afin d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire d'inscrire toutes les opérations liées à la protection de la ressource en eau

Ainsi nous proposons d'inscrire dans le CTEC les opérations suivantes :

- Animation foncière suite au préconisations de l'étude de la stratégie foncière
- Mise à jour de la DUP sur la captage de Bourdainville
- Mise en séparatif partiel du réseau d'assainissement de Yerville
- Réaménagements des bassins pluviaux pour limiter les ruissellements en collaboration avec le SBVS

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la signature du nouveau Contrat Territorial Eau et Climat pour la période 2026 à 2030.

7. Présentation des RPQS EAU et ASSAINISSEMENT 2024

Samuel GENDRIN présente les nouveaux rapports sur le Prix et la Qualité du Service en Eau et en Assainissement pour l'année 2024

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve ces nouveaux rapports.

8. Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le périmètre du BAC de Bourdainville

Samuel GENDRIN expose que la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a lancé un l'appel à projet pour la mise en œuvre de Mesures-Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sur les campagnes 2026 et 2027

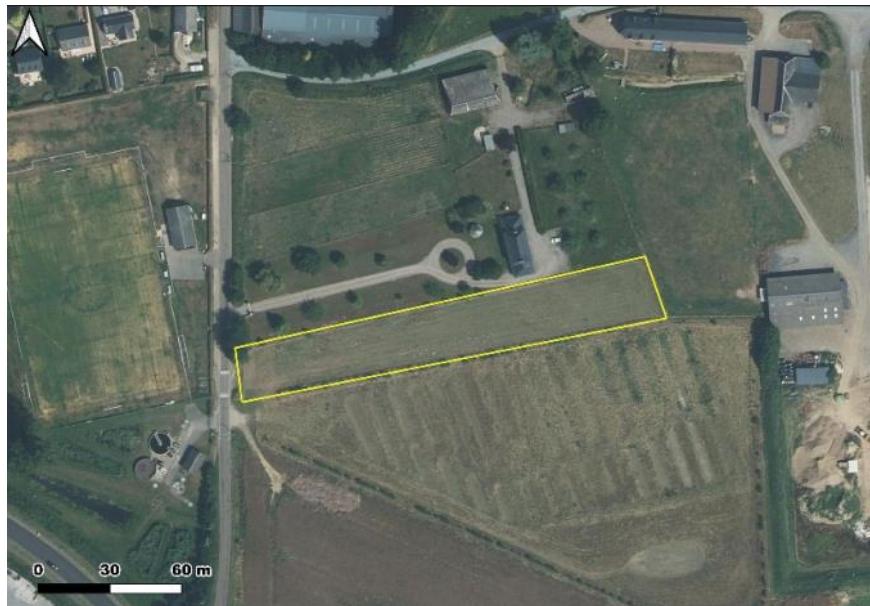
Il est proposé, avec l'aide de Florian Castel qui s'occupera de ce dossier, de répondre à cet appel à projet afin de permettre aux exploitations concernées par le BAC de Bourdainville de s'engager dans une MAEC si elles le souhaitent.

Cette démarche est également fortement mise en avant par l'Agence de l'Eau

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la réponse à l'appel à projet pour les MAEC sur les campagnes 2026 et 2027

9. Vente d'un terrain à Motteville

Monsieur le Président propose de vendre un terrain appartenant au Syndicat à Motteville d'environ 4000m² au propriétaire de la maison à proximité de l'aire d'infiltration des eaux usées :



Il est proposé de la ventre à 5 €/m². Le Propriétaire est déjà d'accord pour l'achat du terrain à ce prix. Alain PETIT ajoute que ce terrain n'est pas constructible et sera destiné à devenir un verger.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la vente de ce terrain au prix de 5 €/m² et la prise en charge des frais de division d'un montant de 1400 € HT auprès de la société Euclyd.

10. Présentation des travaux d'assainissement de Cideville

Le Président expose que les travaux de transfert des eaux usées de Cideville vont démarrer le 17 janvier 2026 jusqu'à environ mi-mai.

Nous avons réalisé une réunion publique à Cideville

Dès que la station d'épuration sera déconnectée, les travaux de déconstruction de l'ancienne lagune (enlèvement des bâches, dépose des canalisations de liaisons entre bassins). Ensuite les boues restantes seront curées et épandues par SEDE Environnement. À terme le terrain de la lagune sera restitué au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe qui en fera un bassin de rétention

11. Fêtes, cérémonie et frais de réception

Une délibération est nécessaire pour nous autoriser les dépenses liées au fêtes et cérémonies.

Alain PETIT propose un plafond de à 10 000 € / an.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve ce plafond.

12. Mutuelle

Monsieur le Président propose de prendre en charge la mutuelle labellisée à raison de 15€ par agent.

Il ajoute que le montant de cette prise en charge pourra être revu.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le montant de la prise en charge de la mutuelle.

13. Prévoyance

Monsieur le Président propose de prendre en charge la prévoyance labellisée à raison de 7€ par agent.

Il ajoute que le montant de cette prise en charge pourra être revu.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le montant de la prise en charge de la mutuelle.

Questions diverses

Virginie BARO demande ce qu'il en est du projet de refonte de la lagune de Vibeuf

Alain Petit affirme que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement qui sera terminé mi 2026, il sera réalisé une étude technico-économique comparative entre le transfert des eaux usées de Vibeuf vers la commune de Yerville et la construction d'une nouvelle station d'épuration sur Vibeuf. Le Schéma directeur établira une programmation de travaux prioritaires pour l'amélioration des systèmes d'assainissement, dans lequel Vibeuf sera sans doute en tête de liste au regard du rejet des eaux traitées dans la bétoire.

Fin de la séance : 19h45

Le secrétaire de séance,

Rémy BONAMY

